Saint-Brieuc Armor Agglomération

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Travaux de réaménagements intérieurs de CAP ENTREPRISES 2

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026051
Date limite de remise des plis	***11/01/2027 à 16:00***
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT.....2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE.....4
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....5
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....8
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....11

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ **Acheteur :**

Saint-Brieuc Armor Agglomération

Représentant : Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération
Adresse :
5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie
22000 SAINT-BRIEUC
Courriel : marchespublics@sbaa.fr
Site internet : https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh

■ **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux de réaménagements intérieurs de CAP ENTREPRISES 2**

Les prestations attendues concernent le réaménagement des locaux intérieurs de CAP Entreprises 2 :
- Travaux de réaménagement de sanitaires, abattage des cloisons, dépose des faux plafond et remplacement des équipements,
- Travaux de rénovation de la cafétéria, dépose des faux plafonds, remplacement du chassis vitré en façade,
- Travaux de dépose des faux plafond aluminium dans les ateliers.

Marché réservé pour le lot Peinture :

Le contrat est réservé aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés.

Le lot concerné est un marché réservé par application des dispositions de l'article L.2113-14 du code de la commande publique qui prévoit qu'un acheteur peut réserver un même marché ou un même lot d'un marché à la fois aux opérateurs économiques qui répondent aux conditions de l'article L. 2113-12 et à ceux qui répondent aux conditions de l'article L. 2113-13.

- A des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) mentionnées à l'article L.5132-4 du Code du travail et à des structures équivalentes lorsqu'elles emploient un minimum de 50 % de travailleurs défavorisés conformément aux articles L.2113-13 et R.2113-7 du Code de la commande publique.

Aux termes de l'article L.5132-4 du Code du travail, les structures d'insertion par l'activité économique sont : les entreprises d'insertion, les entreprises de travail temporaire d'insertion, les associations intermédiaires et les ateliers et chantiers d'insertion. Il peut également s'agir de toutes structures équivalentes répondant à ces conditions, notamment originaires d'un autre État membre.

Les candidats doivent produire la preuve de la reconnaissance du statut de structure d'insertion par l'activité économique ou de structure équivalente, notamment en produisant une copie de la convention conclue avec l'État après avis du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE).

- Aux entreprises adaptées (EA) ainsi qu'aux établissements et service d'aide par le travail (ESAT) ou établissements équivalents, lorsqu'ils emploient un minimum de 50 % de travailleurs handicapés conformément aux articles L.2113-12 et R.2113-7 du Code de la commande publique.

- Les EA ou structures équivalentes doivent produire une copie du contrat d'objectif valant agrément ou à défaut un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionale chargée de l'emploi et de la formation professionnelle ou de structure équivalente sera à produire au moment de l'attribution.

- Les ESAT ou structures équivalentes doivent indiquer la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création. Lorsqu'il n'y a pas eu de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs, la preuve de la reconnaissance du statut d'établissement ou de service d'aide par le travail ou de structure équivalente sera à produire au moment de l'attribution.

Code CPV	Libellé CPV
45111100-9	Travaux de démolition
45421000-4	Travaux de menuiserie
45421141-4	Travaux de cloisonnement
45432130-4	Travaux de revêtements de sols
45442100-8	Travaux de peinture
45317300-5	Travaux d'installation électrique d'appareils de distribution
45330000-9	Travaux de plomberie
45331210-1	Travaux d'installation de ventilation

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Travaux de réaménagements intérieurs de CAP ENTREPRISES 2
Acheteur	Saint-Brieuc Armor Agglomération
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	6 lots
Lieu d'exécution	Zone Industrielle des Châtelets, 2 rue de la Croix Denis 22950 TREGUEUX Référence cadastrale : Section OD, Parcelle 123
Délai	6 mois (+ 2 mois de préparation)
Développement durable	Clauses sociale et environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	Définies au CCAP
Forme des prix	Révisables (formule), avec index de référence Prix forfaitaires
Avance	Prévue
Délai de paiement	30 jours

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 6 lots :

Type	Objet	Délais
Lot	Lot n°1 Démolition - Curage	6 mois à compter de l'OS de démarrage (+ délai de préparation de 2 mois, non incluse)
Lot	Lot n°2 Menuiseries extérieures - Intérieures	
Lot	Lot n°3 Cloisons - Faux plafonds	
Lot	Lot n°4 Travaux de revêtements de sols durs	
Lot	Lot n°5 Peinture : **MARCHE RESERVE**	
Lot	Lot n°6 Electricité - Plomberie - Ventilation	

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Planning prévisionnel de la consultation* :**

Publication de la consultation	novembre 2026
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Janvier 2027
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Janvier 2027
Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	Février 2027
Classement des offres et attribution du contrat	Février 2027
Information des candidats non retenus	Mars 2027
Signature et notification du contrat	Avril 2027
Démarrage des prestations : période de préparation de 2 mois	Avril 2027

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh, sous la référence « **2026051**»

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Acte d'engagement par lot
- DPGF
- Mémoire Cadre de réponse
- CCAP
- CCTP

- Calendrier prévisionnel d'exécution
- Plans
- Rapport initial de contrôle technique de la société APAVE
- Plan général de coordination SPS de la société DEKRA
- Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti de l'organisme QUALIAD

Modifications de détail sur le dossier de consultation
L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Il est fortement recommandé aux candidats d'effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- Personne à contacter : Charles-Henri LANOË - Technicien Architecture / Direction Aménagement & Déplacement / Service Commun Architecture - 02.96.77.20.75 / 06.07.74.91.69 - Email : charleshenri.lanoe@sbaa.fr

ou en cas d'absence de M. LANOË, s'adresser à Monsieur François DUVAL - Economiste / Direction Aménagement & Déplacement / Service Commun Architecture - 06.72.67.79.71 - Email : francois.duval@sbaa.fr

- Dates et horaires : le lundi 30/11/26 à 16 h 00 et le mercredi 02/12/26 à 14 h 00.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **3 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches.megalis.bretagne.bzh.

- **Sans suite :**

A tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Le candidat ne peut pas répondre en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements.
Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Références Travaux	*Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Composition de l'offre à remettre :

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	*Acte d'engagement par lot **en format modifiable.***
Mémoire Cadre de réponse	*Mémoire cadre de réponse dûment complété - qui devra comporter les éléments demandés, et ses annexes (CV de l'équipe dédiée au chantier, fiches des matériaux – pour le lot 1 pas de fiches de matériaux).*
DPGF	*Décomposition du prix global et forfaitaire – à compléter et **en format modifiable***
Planning d'exécution	*Planning prévisionnel d'exécution détaillé*

Précision concernant la remise de l'acte d'engagement (AE) :

En cas de discordance entre l'offre globale du fournisseur (AE) et la décomposition de l'offre, l'offre globale prévaut. Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse de l'offre.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches.megalis.bretagne.bzh.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Saint-Brieuc Armor Agglomération
5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie
22000 SAINT-BRIEUC
Contact : Service Commande Publique

Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération**. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (50 %)	Méthode de calcul : Le prix sera jugé par application de la formule suivante : Note sur 50 = (POMD/PO) * 50 POMD : prix de l'offre la moins-disante PO : prix de l'offre notée La note du prix sera appréciée au vu du montant total résultant de la DPGF.

2. Valeur technique (40 %)	
- Pertinence de l'organisation de l'équipe dédiée au chantier et du rôle de l'équipe encadrante (10 pts)	Ces sous-critères seront jugés selon les éléments apportés dans le Mémoire cadre de réponse. Les fiches techniques seront annexées au Mémoire cadre de réponse ainsi que les CV. Le lot 1 n'est pas concerné par les fiches techniques.
- Cohérence des solutions proposées au regard des contraintes identifiées sur le site et de leur impact sur l'exécution du lot (10 pts) - Qualité de la méthode de travail, respect des exigences techniques et cohérence de l'interface avec les autres corps d'état (10 pts) - Qualité de la gestion des auto-contrôles et du contrôle par le personnel encadrant (10 pts)	
3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %)	
Pertinence des dispositions proposées pour limiter les nuisances de chantier et réduire les impacts environnementaux	Ce sous-critère sera jugé selon les éléments apportés dans le mémoire cadre de réponse.

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur la pondération**.
La note totale est notée : **Sur 100**.

- Barème à appliquer à la pondération la plus fine de la Valeur Technique et de la Performance en matière de la protection de l'environnement :

Note obtenue pour un sous-critère (en point) :

- Très bon ou exceptionnel => Note maximale
- Bon ou supérieur => 0,80 x note maximale
- Adéquat ou satisfaisant => 0,60 x note maximale
- Passable ou moyen => 0,40 x note maximale
- Insuffisant => 0,20 x note maximale
- Absence d'information ou inapproprié => 0 point

Autre disposition à la notation :

- Équité des notes des critères :

Afin de garantir l'équité entre les systèmes de notation du critère « prix », du critère « valeur technique » et du critère « performances en matière de protection de l'environnement »

- la note du candidat le mieux noté en terme de « valeur technique » sera ramenée à 40.
Les notes des autres candidats seront recalculées de manière proportionnelle.

Note maximale : 40 (Valeur technique)
Total note finale du candidat : [(note du candidat/meilleure note)* 40]

et

- la note du candidat le mieux noté en terme de « performances en matière de protection de l'environnement » sera ramenée à 10.
Les notes des autres candidats seront recalculées de manière proportionnelle.

Note maximale : 10 (Performances en matière de protection de l'environnement)
Total note finale du candidat : [(note du candidat/meilleure note)* 10]

<u>Note globale</u> :
La note globale est l'addition des critères : prix, valeur technique et performances en matière de protection de l'environnement.

Les offres seront classées par le pouvoir adjudicateur selon la note globale ainsi obtenue.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. **Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur ou par un entretien en présentiel (ou en visioconférence).** Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

<u>Avant notification du contrat :</u>

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire **qu'à la condition de**

produire dans un délai imparti de 5 jours calendaires les documents justificatifs* requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :
* Les attestations ont date de valeur à partir de la date de la demande du maître d'ouvrage.

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement signé – si incomplet à la remise de l'offre ou négociation.
Attestation d'assurance	Les attestations d'assurances professionnelles de l'attributaire – en cours de validité : responsabilité civile + décennale (décennale pour les lots 2 – 4 et 6).
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales – de moins de 6 mois
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise – de moins de 6 mois
Attestation de versement de congés payés et de chômage intempéries	Le certificat attestant le respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries pour l'année en cours.
Extrait KBIS	A remplacer par le numéro unique d'identification délivré par l'INSEE (nouvelle article R2143-9 du Code de la Commande Publique) – moins de 3 mois
Pouvoir de signature	Le cas échéant, délégation de signature prouvant la capacité du signataire à engager l'entreprise
Travailleurs étrangers	La liste des travailleurs étrangers employés ou une attestation de non emploi datant de moins de 6 mois
PV Comité social et économique	Procès-verbal de la réunion du comité social et économique pour les sociétés de plus de 50 salariés. Nous attendons un document qui prouve la tenue du CSE avec occultation des informations confidentielles.
RIB	RIB du titulaire et/ou des co-traitants si tel est le cas.
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.marches.megalis.bretagne.bzh**.
La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES

Téléphone : 02.23.21.28.28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02.99.63.56.84
Site internet : http://rennes.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation ou directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :
Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021